

2012

949 milliards €
Total des **actifs** de l'État

1 412 milliards €
La **dette financière** de l'État

21 531 €
La **dette financière par habitant**

- 93 milliards €
Le **résultat patrimonial** de l'État

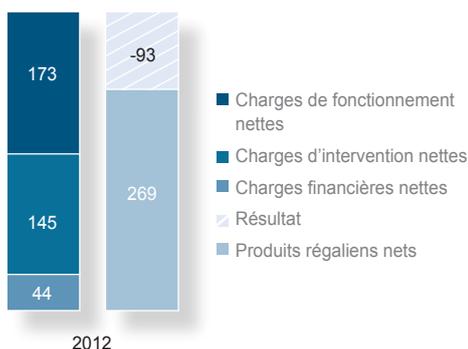
- 87 milliards €
Le **résultat budgétaire** de l'État (hors FMI)

Bilan (en milliards d'euros)



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.

Compte de résultat (en milliards d'euros)



Le **résultat patrimonial** doit être analysé par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.



Les faits marquants de l'exercice

L'année budgétaire 2012 a été marquée par une **baisse historique des dépenses de l'État (-0,3 Md€ par rapport à 2011, y compris dettes et pensions)**, et un dynamisme des recettes dû notamment aux mesures de réformes fiscales de la deuxième loi de finances rectificative pour 2012. Il en résulte un déficit **budgetaire de l'État (hors FMI) de - 87,1 milliards €**, en nette amélioration par rapport au déficit de l'an dernier (- 90,7 milliards € en 2011), alors même que la croissance a été nulle en 2012.

Avec l'adoption de la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et la gouvernance des finances publiques et de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017, l'année 2012 a également été marquée par une **profonde réforme de la gouvernance des finances publiques**, reflétant l'engagement du gouvernement de poursuivre le redressement de nos finances publiques dans le respect des règles européennes. Sur le champ de l'ensemble des administrations publiques, le solde s'est amélioré en 2012 de ½ point de PIB (- 4,8 % après - 5,3 % en 2011) avec un ajustement structurel important de +1,1 point, quasiment en ligne avec la trajectoire de la loi de programmation.

Les comptes de l'année 2012 ont, pour leur part, été marqués par la poursuite des actions de **soutien de l'État à l'économie**. A l'échelle européenne, le Mécanisme européen de stabilité (MES), entré en vigueur en septembre 2012, prendra progressivement le relais du Fonds européen de stabilité financière (FESF) et de nouvelles mesures spécifiques de soutien à la Grèce et à l'Espagne ont été mises en place pour assurer la stabilité financière de la zone euro.

Le plan de soutien à la banque Dexia a été révisé en coordination avec la Belgique, le Grand-Duché du Luxembourg et la Commission européenne. Ainsi, le groupe a été recapitalisé à hauteur de 5,5 milliards € (Md€) par les états français (2,6 Md€) et belge (2,9 Md€). Suite à cet apport de fonds propres, le plafond des garanties et la quote-part accordée par chaque pays ont été modifiés, augmentant le montant de l'engagement français. La garantie octroyée par la France s'élève à 26,9 Md€ au 31 décembre 2012.

Évolution du bilan

La situation nette de l'État s'élève à - 910 Md€ et a diminué de 82 Md€ au cours de l'exercice. La variation de l'actif est expliquée essentiellement par l'augmentation des immobilisations corporelles et financières, et celle du passif par l'augmentation de la dette et de la trésorerie passive.

Les investissements de l'État et leur revalorisation contribuent à la progression de la valeur des immobilisations corporelles de 14 Md€ en 2012 et la souscription au capital du Mécanisme européen de stabilité à celle des immobilisations financières de 14 Md€.

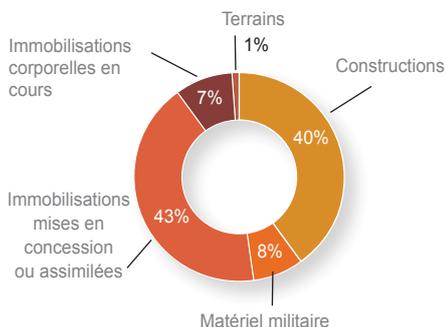
La dette financière de l'État s'établit à 1 412 Md€ contre 1 339 Md€ en 2011, soit une augmentation de 73 Md€.

La comparabilité des comptes

Les comptes de l'État sont comparables d'un exercice à l'autre (sur trois années) car ils intègrent les conséquences des changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus lors du dernier exercice.

Le bilan de l'État

Immobilisations corporelles



Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.

Les immobilisations corporelles

Les **immobilisations corporelles** constituent la part majeure de l'actif de l'État (49%). Elles s'élèvent en valeur nette à 468 Md€ en 2012.

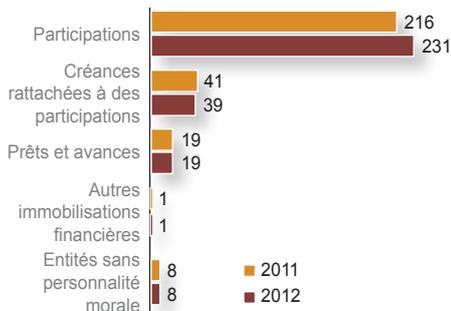
Le patrimoine de l'État comprend des **terrains et constructions** pour 190 Md€, qui sont composés d'infrastructures routières (68%) et du parc immobilier de l'État (32%).

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État (200 Md€). Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

Les immobilisations corporelles sont en progression de 14 Md€ par rapport à 2011 en raison, notamment, de la réévaluation annuelle des immobilisations mises en concessions pour 6 Md€ et des terrains et constructions pour 4 Md€ (infrastructures routières).

Afin d'entretenir son patrimoine et d'améliorer la qualité du service public, l'État a poursuivi son effort d'investissement sur les immobilisations corporelles à hauteur de 8 Md€ en 2012. Les principaux investissements ont porté sur les bâtiments et les infrastructures routières détenues par l'État ainsi que sur le matériel militaire.

Immobilisations financières



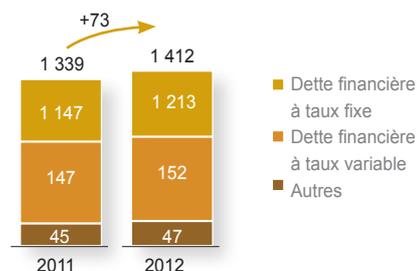
Les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations que l'État détient dans 1 907 organismes (entreprises, établissements publics, organismes internationaux) dont 1 136 entités non contrôlées, des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Elles représentent en valeur nette 299 Md€ à fin 2012 (contre 285 Md€ en 2011).

L'exercice 2012 a été caractérisé par la prise de participation de l'État au Mécanisme européen de stabilité à hauteur de 16,3 Md€, par la souscription à la recapitalisation de Dexia pour 2,6 Md€ et par un versement de dividendes en actions concernant GDF Suez pour 1,2 Md€.

Endettement

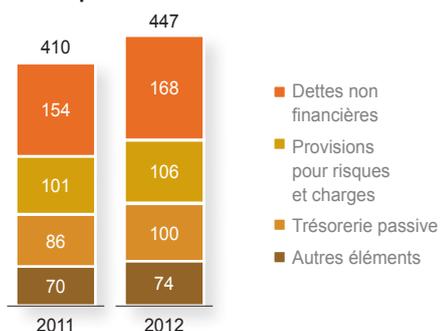


L'endettement

La **dette financière** de l'État s'élève à 1 412 Md€ au 31 décembre 2012, en augmentation de 73 Md€ par rapport au 31 décembre 2011, à comparer avec une variation de + 84 Md€ sur l'exercice 2011.

Cette évolution résulte principalement de la **dette négociable à long et moyen terme** qui s'établit à 1 239 Md€ au 31 décembre 2012 (+ 85 Md€ par rapport à 2011). Les titres à moyen et long termes ont bénéficié d'une forte demande des investisseurs durant l'exercice 2012.

Autres passifs



Les autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 447 Md€ en 2012, regroupent en particulier les dettes non financières, les provisions et la trésorerie passive et sont principalement composés :

- de la dette constatée en contrepartie des actifs remis en concession et des acomptes reçus relatifs à l'impôt sur les sociétés ;
- des engagements de l'État pris à l'égard des ménages, des entreprises, des organismes de Sécurité sociale et des collectivités territoriales dans le cadre des activités de redistribution ;
- des provisions pour charges au titre des opérateurs des politiques de l'État ;
- des provisions pour risques que l'État pourrait être amené à payer dans le cadre des litiges, principalement fiscaux ;
- de la trésorerie passive liée aux fonds déposés par les correspondants du Trésor.

La hausse des autres passifs (+ 37 Md€) provient principalement de la souscription au capital du Mécanisme européen de stabilité libéré mais non encore versé pour 9,8 Md€ et des fonds déposés par les collectivités locales, les établissements publics nationaux et autres entités sur les comptes du Trésor pour 16 Md€, hausse notamment liée à la centralisation de leur trésorerie sur le compte unique du Trésor.

Le résultat de l'activité

Évolution du résultat patrimonial

Le résultat patrimonial 2012 s'établit à - 93 Md€. L'année 2012 enregistre un recul du résultat patrimonial dans un contexte marqué par la crise économique et financière. L'accroissement des produits fiscaux nets (+1,1%) compense en partie celui des charges de fonctionnement nettes (+3,8%) et d'intervention nettes (+7,0%), dont près de la moitié provient d'opérations d'inventaire (dotations et reprises de provisions).

Parmi les charges financières, le montant des charges d'intérêt reste stable (+ 0,8%), grâce au maintien de taux d'intérêt historiquement très bas, en particulier à court terme. Les produits régaliens nets augmentent (+ 1,6 Md€), au titre principalement de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits fiscaux

Les **produits fiscaux nets** s'élèvent à 282 Md€ en 2012, en hausse (+ 3 Md€) par rapport à 2011. Les mesures de réformes fiscales adoptées par le gouvernement ont permis de garantir une progression des recettes fiscales malgré la dégradation de la conjoncture, tout en renforçant l'équité du système fiscal. La progression des **produits d'impôt sur le revenu** (+ 8,7 Md€) et de la **taxe sur la valeur ajoutée** (+ 4,1 Md€), n'a ainsi été que partiellement compensée par la diminution des **autres produits de nature fiscale et assimilée** (- 6,6 Md€) et de l'**impôt sur les sociétés** (-2,8 Md€).

La hausse des produits d'impôt sur le revenu (+ 17%) est principalement liée aux nouvelles mesures : désindexation du barème de l'impôt sur le revenu, baisse de 15% d'un ensemble de réductions et d'exonérations d'impôt sur le revenu, contribution exceptionnelle de 3% pour les hauts revenus.

La hausse de la TVA (+ 3%) résulte notamment du maintien de la consommation des ménages et de la création d'un second taux réduit de TVA de 7% par la loi de finances rectificative.

La baisse des **autres produits de nature fiscale et assimilée** (- 24%) est due en grande partie à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) enregistrée en 2011 dans les comptes de l'État, sans équivalent en 2012, en raison de son affectation aux collectivités territoriales.

Les charges de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement brutes** de l'État s'élèvent à 235 Md€ en 2012 (contre 231 Md€ en 2011) et comprennent :

- les **charges directes** afférentes à son activité, essentiellement constituées des charges de personnel (y compris les charges de pension) à hauteur de 135 Md€. Parmi celles-ci, les rémunérations du personnel en 2012, y compris effet des personnels mis à disposition de tiers, diminuent de 0,6 Md€, à l'inverse des charges de pensions qui augmentent de 1,8 Md€, compte tenu des efforts de maîtrise de la masse salariale de l'État.
- les **charges indirectes**, sont constituées en 2012 des subventions pour charges de service public pour 27 Md€, versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public.

Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement brutes retraitées des produits de fonctionnement à hauteur de 62 Md€) s'élèvent à 173 Md€.

Les interventions de l'État

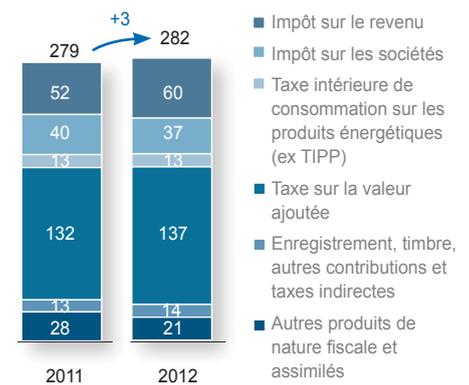
Les **charges brutes** de transferts de l'État s'élèvent à 146 Md€ en 2012 (stables par rapport à 2011) et concernent principalement :

- les **dépenses globales de fonctionnement des collectivités territoriales** (52% du montant total des transferts), les concours de l'État aux collectivités territoriales étant par ailleurs stabilisés en valeur ;
- les **aides accordées aux ménages** (24% du montant total des transferts) : aides au logement, allocation pour adultes handicapés, pensions d'invalidité, dispositifs de solidarité active (RSA, Aide Pour le Retour à l'Emploi), bourses étudiantes et autres dispositifs de redistribution ;
- les **transferts aux autres collectivités** (16% du montant total des transferts) : financement des régimes particuliers de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine) et transferts à certains organismes nationaux et européens (ANR, ASE, France Télévisions) ou internationaux (ONU), aide au développement des pays étrangers et aide à l'accès ou au retour à l'emploi (contrats aidés) ;
- les **exonérations et autres dispositifs d'aides aux entreprises** (8% du montant total des transferts) : subventions aux infrastructures ferroviaires, soutien à la compétitivité, développement de l'alternance et de l'apprentissage.

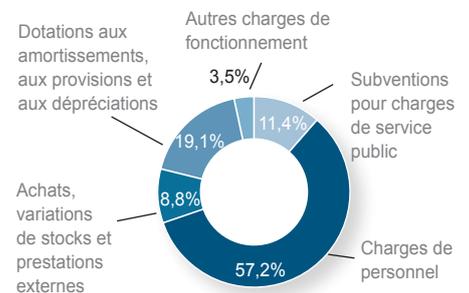
Le ratio intérêts sur dette

Les **intérêts financiers** constituent une charge annuelle correspondant à 3,1% de la dette (contre 3,2% en 2011). En effet, les taux observés en 2012 sont restés à des niveaux historiquement bas (3,36% pour les taux à moyen et long terme, 0,08% pour les taux à court terme). Les intérêts financiers représentent 74% des **charges financières brutes** et moins de 10% des charges totales brutes de l'État. La charge annuelle s'élève à 44 Md€.

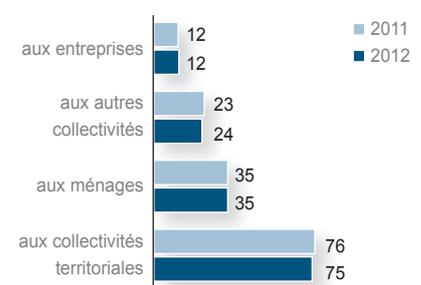
Produits fiscaux



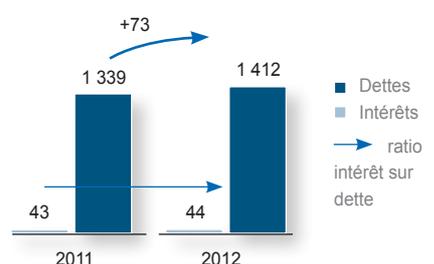
Charges de fonctionnement



Transferts



Coût de financement





Les engagements de l'État

Les engagements de l'État sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources. Ils sont présentés dans les annexes des comptes de l'État, dans les engagements hors bilan.

Les engagements portés en annexe des comptes de l'État sont regroupés en quatre catégories :

- les engagements de retraite de l'État ;
- les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis (dette garantie, garanties liées à des missions d'intérêt général, garanties de passif et engagements financiers de l'État) ;
- les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État (subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite, aides au logement...) ;
- divers engagements (découlant de la mise en jeu de la responsabilité de l'État, engagements fiscaux...).

Les engagements de retraite de l'État et assimilés

Les engagements de retraite de l'État sont évalués à 1 498 Md€ et correspondent aux engagements de retraite envers les fonctionnaires civils et militaires de l'État. 64% des engagements concernent les agents déjà à la retraite au 31 décembre 2012. Le besoin de financement actualisé s'élève à 431 Md€. Entre 2011 et 2012, la hausse du taux de cotisation pour ces fonctionnaires a eu un impact à la baisse de près de 162 Md€ sur le besoin de financement actualisé.

Les engagements de retraite au titre des fonctionnaires de La Poste (129 Md€), des établissements industriels de l'État (39 Md€) et des fonctionnaires d'État exerçant dans les collectivités territoriales (13 Md€) sont également mentionnés en annexe.

Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis

Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis sont inscrits pour le montant total de la garantie accordée.

Ils sont principalement composés de garanties liées à des missions d'intérêt général, dont les garanties de protection des épargnants (livrets d'épargne réglementés) pour 394 Md€.

Les autres engagements pris dans le cadre d'accords bien définis concernent principalement des garanties octroyées par l'État à des tiers sur leur financement (163 Md€).

Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État

Les engagements relatifs aux dispositifs d'intervention de l'État dans le cadre de sa mission de régulateur économique et social se composent essentiellement des subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite subventionnés (SNCF, RATP, Caisses de la Marine et des Mines) pour 293 Md€, des aides au logement (APL, ALS) pour 106 Md€ et de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) pour 24 Md€.

Divers autres engagements

Ces engagements concernent essentiellement les engagements fiscaux (déficits reportables d'IS, d'IR et plus value de cessions de titres en sursis d'imposition) et les loyers futurs dans le cadre des opérations menées en partenariat public-privé (PPP).

Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le solde budgétaire (hors FMI) s'élève à - 87 Md€ au 31 décembre 2012 comparé à un résultat patrimonial de - 93 Md€.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- du décalage entre la constatation de la recette budgétaire et la constatation du produit (- 1 Md€) ;
- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (20 Md€), sans impact sur le résultat patrimonial, telles que les opérations d'investissement ;
- des opérations, notamment d'inventaire, avec impact sur le seul résultat patrimonial (- 22 Md€) ;
- des autres éléments d'articulation (- 2 Md€).

La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.

La comptabilité patrimoniale est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.

À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.

Retrouvez les comptes de l'État sur www.performance-publique.budget.gouv.fr